

LA STPI ORGANISE SON **35^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL**

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

35^{ème} Congrès National de la STPI

Hammamet 7 – 8 mai 2026

Tous les **résumés** doivent être **soumis** par voie électronique à travers **le site web de la STPI**.

Si vous avez un compte STPI, veuillez utiliser vos paramètres d'accès. En cas d'oubli, cliquez sur le lien « Récupérer mon mot de passe ».

Si vous n'avez pas de compte STPI, vous devez en **créer un compte personnel**. La création d'un compte vous permet de soumettre tous vos résumés, apporter des corrections le cas échéant en appuyant sur le bouton « éditer » ou bien les supprimer.

Les résumés doivent être soumis en **français ou en anglais**. La clôture de la soumission est prévue pour **le 23 mars 2026 à minuit**. La réponse du comité de lecture vous sera transmise par une notification au plus tard le 16-4-2026. Les résumés soumis seront acceptés pour être présentés en **E-posters** ou en **communications affichées** (en papier).

En cas d'acceptation, l'inscription au congrès est obligatoire pour le premier et/ou le deuxième auteur au plus tard le 04 mai 2025. L'attestation de présentation ne sera pas délivrée en cas d'absence d'inscription dans les délais.

Avant de commencer la soumission, veuillez suivre les instructions suivantes :

- Vos résumés doivent comporter les 4 parties suivantes : Introduction-but, Patients et méthodes, Résultats et Conclusion. La discussion ne sera pas incluse dans le résumé.

- Les résumés des études de séries seront soumis dans la rubrique "études cliniques". Les résumés des cas cliniques seront soumis dans la rubrique "cas clinique".

- Le titre sera en minuscule sauf la première lettre, les noms ou les abréviations connues. Auteurs : Mettre uniquement les initiales des prénoms en Majuscule, suivies d'un point puis les Noms de famille. Exemple : Mohamed Ben Mohamed : M. Ben Mohamed. Le nom de l'orateur doit être suivi d'une étoile.

- Le texte ne doit pas dépasser 350 mots en comprenant les noms et adresses des auteurs.

Après la soumission vous pouvez toujours modifier ou supprimer un résumé. Il faut faire la soumission d'un seul tenant pour éviter les doublons.

N.B : le non-respect de ces instructions entraîne le rejet du résumé qui ne sera pas transmis au comité d'évaluation.